



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le seize novembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 18

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

POUVOIRS : 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MILLIEX Didier, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 8

DOMINICI Jean-Baptiste BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul, SANTELLI Murielle.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation :

8 novembre 2021

Objet de la délibération :

SALLE POLYVALENTE-
CONVENTIONS MODALITES
ET TARIFS

Le Maire





Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

SALLE POLYVALENTE-CONVENTIONS MODALITES ET TARIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de mariages, baptêmes ou communions notamment, de nombreuses demandes de location de la salle polyvalente sont adressées au Centre administratif.

Madame le Maire donne lecture de la convention de location et de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente précisant les modalités de nettoyage et de rangement, les consignes de sécurité ainsi que l'inventaire et l'état des lieux.

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 octobre 2016, le Conseil municipal avait fixé à 1500 euros la location de cette salle tout en se réservant la possibilité d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour les manifestations à caractère caritatif.

Compte tenu des difficultés économiques actuelles des citoyens, liées en grande partie à la situation sanitaire, Madame le Maire propose de modifier les tarifs actuels et de louer la salle polyvalente :

- 500€ sans prestation nettoyage
- 800€ avec prestation nettoyage

Le Conseil Municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération en date du 20 octobre 2016,

Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame le Maire,
- de fixer à 500 euros la location de la salle polyvalente sans nettoyage et à 800€, nettoyage inclus, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés